



Le Chef du Service Budget et Comptabilité

Olivier KREMER

Direction des Finances

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Affichage le 03/06/2020

ARRETE N° 2020-00015 - DIF

PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE
N°2019-00032 – DIF PORTANT
NOMINATION D'UN
SOUS - REGISSEUR D'AVANCES ET DE
MANDATAIRES POUR LA REGIE N° 4 –
COURONNE MULHOUSIENNE

Colmar, le 13 mai 2020

La Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin

VU l'article L 3221-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies des collectivités locales et leurs établissements publics ;

VU la délibération n° CD-2017-4-12-4 du Conseil départemental du 1^{er} septembre 2017 portant délégation à la Présidente du Conseil départemental pour toutes décisions relatives à la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département ;

VU l'arrêté n° 2020-00014 – DIF du 13 mai 2020 portant abrogation de l'arrêté n°2017-00038 – S.JU. portant modification de l'arrêté de création de sous régies d'avances – Secours d'urgence auprès de la Direction de l'Action Sociale de Proximité – Espace Solidarité ;

VU l'arrêté n° 2019-00032 – DIF du 5 décembre 2019 portant nomination d'un sous-régisseur d'avances et de mandataires pour la régie n° 4 - Couronne Mulhousienne ;

VU l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental du Haut-Rhin ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n° 2019-00032 – DIF du 5 décembre 2019 portant nomination d'un sous-régisseur d'avances et de mandataires pour la régie n° 4 - Couronne Mulhousienne est abrogé.

ARTICLE 2 :

La Présidente du Conseil départemental et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Pour acceptation,

Le Payeur Départemental



Dominique WASSONG

Fait à Colmar le, 26 MAI 2020

La Présidente



Brigitte KLINKERT